

L'ACTION PROFESSIONNELLE

Ratio McDonough
L'ASF À BÂLE
(voir page 18)

Allocution de Michel Lecomte devant l'Assemblée générale du 19 juin



De gauche à droite : Arnaud de Marcellus (Trésorier), Michel Aussavy (Vice-Président), Michel Lecomte (Président), Jean-Claude Nasse (Délégué Général), Dominique Charpentier et Gérard Druhen-Charnaux (Scrutateurs)

Après le rapport qui vient de vous être présenté, je souhaite aborder deux ou trois points qui me semblent être importants et qui ont marqué l'activité de notre Association.

Concernant le crédit à la consommation, je citerai deux documents : le livret Crédit à la consommation : ce qu'il faut savoir et la convention "Euro-Conversion-Confiance". Ces deux documents reflètent l'existence d'un véritable dialogue avec les consommateurs. Le fait d'avoir réussi à réunir 16 associations de consommateurs est tout à fait remarquable. Nous savons en effet qu'il est difficile d'obtenir un consensus. Ces deux documents, qu'il

s'agisse du crédit à la consommation ou de la convention "Euro-Conversion-Confiance", sont de toute évidence des éléments qui contribuent, non seulement à l'amélioration de l'image de l'ASF, mais aussi à celle de nos adhérents.

S'agissant des sociétés de caution, je retiendrai un point particulièrement sensible. Nous avons obtenu que seuls les établissements dont l'agrément permet de délivrer des cautions exigées par un texte législatif ou réglementaire seraient concernés par le mécanisme de garantie. Il s'agit d'un élément particulièrement important. En effet, lorsqu'il s'est agi de mettre en place le mécanisme, les autorités ont eu le réflexe d'inviter toutes les sociétés financières à y participer. Nous avons alors

fait valoir le fait que nos établissements étant agréés précisément pour des activités clairement définies, il n'y avait pas lieu de les intégrer si leur agrément ne leur permettait pas *expressément* de délivrer des cautions obligatoires. Je crois que ce point a évité à un certain nombre de nos adhérents de devoir participer à cette démarche.

Je crois également que notre action en faveur d'une harmonisation d'un régime applicable aux mutuelles pour les opérations de cautions immobilières a été entendue. Nous attendons les décrets d'application. Nous avons bon espoir de mettre fin à la situation dans laquelle nous subissons de plein fouet la concurrence des mutuelles saines de la fonction publique, qui délivraient ►

L'ACTION PROFESSIONNELLE

Allocution de Michel Lecomte devant l'Assemblée générale du 19 juin



- aux emprunteurs immobiliers des garanties de caution sans être assujettis à quelque contrainte prudentielle que ce soit.

En ce qui concerne l'affacturage, nous avons participé à la convention Sofaris portant sur l'affacturage pour les jeunes entreprises. L'ASF s'est également montrée très présente dans les travaux à destination des prestataires de services d'investissement. Elle a notamment contribué aux observations sur le document Fesco qui vise à protéger l'investisseur. Nous avons également participé au parrainage des Rencontres parlementaires sur l'épargne. Cette action a elle aussi contribué à améliorer l'image de l'ASF. Enfin, nous avons organisé une réunion d'information-réflexion sur la réglementation américaine concernant les intermédiaires qualifiés.

En ce qui concerne les SOFERGIE, nous avons obtenu la reconnaissance d'une dérogation pour les contrats mixtes dès lors que l'immobilier présente moins de 20 % du total. Il s'agissait d'une demande forte de nos adhérents. S'agissant du crédit-bail immobilier, nous avons obtenu satisfaction sur diverses mesures techniques que je ne vous détaillerai pas.

Grâce à notre coopération avec Euralia nous avons désormais une adresse à Bruxelles. Nous ne nous sommes pas engagés dans cette démarche dans le seul but d'avoir une référence ou un numéro de téléphone à Bruxelles, mais parce que nous souhaitons être plus proches de la Commission et y mener une action plus présente, et encore plus efficace. Le protocole que nous avons signé à cette fin prévoit non seulement une domiciliation à Bruxelles, mais aussi l'utilisation de salles de réunions chez notre correspondant. Je puis d'ores et déjà vous indiquer que nous avons prévu de tenir deux Commissions à Bruxelles avec les différents membres des Commissions. Nous profiterons de ces réunions organisées à Bruxelles pour prévoir des rencontres avec les autorités européennes, qu'il s'agisse des autorités directement en charge de nos activités ou des autorités en charge des intérêts des consommateurs.

La Commission du Financement de l'équipement des particuliers et la Commission du Financement locatif de l'équipement des entreprises a déjà prévu de se réunir à Bruxelles en septembre.

J'aurais pu prolonger la liste des diffé-

rentes actions que nous avons menées. J'ai évoqué quelques éléments afin de souligner des résultats obtenus dans les métiers très divers que nous représentons. Bien entendu, ils ne rendent compte que très partiellement de l'action que mène au jour le jour votre Association sur tous les sujets qui touchent nos professions, pour la représentation et la défense de ses membres.

Cette action ne serait pas possible sans l'implication des professionnels qui participent à tous ces travaux. Jean-Claude Nasse leur a rendu hommage lors de la présentation du rapport, et je souhaite le faire à mon tour. Je remercie tous ceux qui nous consacrent une partie de leur temps et travaillent avec nous.

Elle serait également impossible sans la qualité du travail et la compétence des permanents de l'ASF, placés sous la conduite de Jean-Claude Nasse. Je souhaite leur rendre un hommage particulier et leur exprimer notre reconnaissance.

Enfin, je souhaite rendre hommage aux membres du Conseil sortants. Nous n'avons pas seulement lié des liens professionnels au long de toutes ces années, nous avons aussi créé des liens très cordiaux et amicaux. C'est toujours avec regret que nous les voyons nous quitter. Vous avez remarqué qu'un grand nombre de nouveaux membres entrent au Conseil. C'est aussi la preuve que nos métiers évoluent et que notre Association est dynamique. Je souhaite à tous nos administrateurs qui partent à la retraite de vivre des jours heureux et je les remercie pour le travail qu'ils ont accompli au sein de l'Association. ■

Michel Lecomte accueille le Gouverneur

Monsieur le Gouverneur,

Nous sommes très sensibles à la fidélité que vous témoignez à notre Association, en acceptant, cette année encore, d'intervenir à la séance de clôture de notre Assemblée générale. Votre présence parmi nous n'est pas seulement le signe des excellentes relations que l'ASF entretient avec vos services dont une fois encore je tiens à signaler ici la disponibilité et l'ouverture au dialogue. Elle marque aussi la place qu'occupent les établissements spécialisés dans le paysage bancaire et financier de notre pays.

Vous savez combien nous revendiquons ce concept de la spécialisation. Il est source d'innovation, il apporte au contrôle interne une rigueur accrue, il établit une juste appréciation de la rentabilité des métiers exercés sans phénomènes de péréquation ou de compensation dont nous avons dans le passé dénoncé les effets pervers.

La spécificité de nos membres tient au choix stratégique de la spécialisation comme aux conditions de leur exploitation. S'ils ont largement les caractéristiques, et donc aussi les contraintes des banques, ils adoptent une démarche propre à leur métier lorsqu'il s'agit de relever les différents défis qu'impose l'environnement économique, réglementaire ou technologique. Je voudrais seulement en relever trois :



Le premier concerne les relations avec les consommateurs. Depuis longtemps déjà, notre Association a choisi d'inscrire son action sous le signe de la transparence et du dialogue. Elle fut ainsi la première organisation professionnelle dans son secteur à créer en 1995 une fonction de médiateur. Deux ans plus tard, elle mettait en place un label Qualité-Crédit. En janvier dernier, enfin, la concertation entre les professionnels du crédit et seize organisations représentatives de consommateurs aboutissait à la publication du livret "Crédit à la consommation : ce qu'il faut savoir". Cette démarche commune se fixe comme objectif de mettre en pla-

ce un "crédit responsable" où prêteur et consommateur s'assument en toute connaissance de cause. Or, la condition première de cette responsabilité est bien une information efficace.

Cette volonté constante de nos établissements contraste fortement avec l'image que certains veulent donner du financement des particuliers. La médiatisation excessive du surendettement ignore les millions d'emprunteurs qui honorent leurs engagements comme elle sous-estime la qualité des techniques mises en œuvre par les prêteurs pour contrôler leurs risques. Certes, le surendettement donne souvent lieu à ►

Michel Lecomte accueille le Gouverneur



► des cas douloureux mais nous nous efforçons de les traiter avec compréhension et estimons à sa juste valeur le travail des commissions de surendettement. Puis-je seulement, à cet égard, vous faire part, Monsieur le Gouverneur, d'une suggestion. Dans les statistiques qu'elle produit sur le travail des commissions, la Banque de France additionne les dossiers reçus depuis l'origine. Cela nous a valu de voir la presse titrer récemment : "un million de surendettés en France". La réalité est heureusement différente : de très nombreux emprunteurs respectent les plans proposés ou même se sont définitivement acquittés de leurs dettes. C'est pourquoi une statistique sur les flux annuels serait probablement plus pertinente qu'une comptabilisation cumulative.

Nos compatriotes, dans l'ensemble, demeurent peu endettés. C'est ainsi que le taux d'endettement des ménages rapporté au revenu disponible est seu-

lement de 29 % en France, alors qu'il atteint 91% pour la zone euro. L'excellent rapport établi l'an passé par le Conseil économique et social avait précisément montré ce phénomène et souligné le potentiel de développement du financement des particuliers en même temps que sa contribution à l'économie de notre pays. Encore faudrait-il qu'on n'en détériore pas l'image et qu'à la suite on renforce de manière excessive une réglementation déjà très contraignante.

Le deuxième défi que les établissements spécialisés entendent relever concerne le passage à l'euro et la construction européenne. Cela serait sans doute une erreur que de penser nos membres moins concernés par l'avènement de la monnaie unique que leurs collègues banquiers. Par le nombre de consommateurs ou d'entreprises, particulièrement petites ou moyennes, auxquels ils s'adressent, ils sont appelés à jouer un rôle de formation et de vulgarisation. A ce titre, nous avons été partie prenante aux initiatives de la Place. Mais il est apparu à notre Association que la confiance était un des éléments-clés pour le succès du passage à la monnaie unique. C'est ainsi qu'a été mis au point l'engagement "Euro-Conversion-Confiance" dont l'objectif est d'assurer aux consommateurs détenteurs d'un crédit, que cela soit à la consommation ou immobilier, une complète transparence lors de la conversion.

L'avènement de l'euro, ce n'est pas seulement une monnaie qui change, c'est aussi un marché qui prend une autre dimension. Les freins ou inhibitions qui retardaient l'existence d'un véritable marché européen vont progressivement

disparaître dans les années qui viennent. Le seul obstacle demeure aujourd'hui encore les disparités dans les réglementations. La position de l'ASF ne varie pas depuis longtemps à cet égard, elle fut même probablement la première à la prendre. Nous demeurons fermement opposés à l'application de la loi du pays prêteur dans les contrats. Nous nous félicitons donc de la position ferme récemment adoptée par le gouvernement français dans le débat sur la directive de la vente à distance de services financiers. L'obligation de transparence et la mise en œuvre d'une période transitoire au cours de laquelle s'effectuerait une véritable harmonisation des réglementations nous apparaissent comme des principes sur lesquels il ne convient pas de transiger. L'ASF entend être particulièrement vigilante sur les distorsions de concurrence qu'engendre en Europe l'hétérogénéité des réglementations et prendre les initiatives nécessaires pour les faire connaître.

Le troisième défi, enfin, pour les établissements spécialisés porte sur leur adaptation aux nouvelles normes prudentielles en cours d'élaboration. Les caractéristiques de leur métier les amènent à exprimer plusieurs souhaits. C'est ainsi que dans la méthode standard, il conviendrait que les activités "retail", caractérisées par de faibles montants unitaires et un nombre important de dossiers dans les portefeuilles fassent l'objet d'une pondération à 50%, en cohérence avec les facteurs de pondération utilisés dans le cadre de la notation interne. De même, les opérations garanties par des gages physiques tels que gages automobiles ou nantissement sur matériel devraient être retenues pour des pourcentages sensiblement inférieurs à 100 %.

Michel Lecomte accueille le Gouverneur

Une préoccupation importante des spécialistes concerne la pondération du crédit-bail et de la location financière. La propriété du bien mobilier permet en cas de défaillance du locataire une récupération et une revente du bien dans des délais généralement courts justifiant une prise en compte au plus égale à 50 %. Quant au crédit-bail immobilier, une pondération de 50 % est retenue par la Commission européenne depuis 1991 et a été reconduite jusqu'en 2006. Là encore, il serait souhaitable de reprendre et pérenniser ce pourcentage.

Je ne commenterai pas l'approche IRB d'autant que beaucoup de nos membres utilisent depuis longtemps des méthodes qui devraient faciliter l'usage de la notation interne - ils furent d'ailleurs souvent les pionniers dans ce domaine -. Toutefois, l'obligation faite aux établissements de démontrer qu'ils utilisent au moins au cours des trois dernières années un système de notation conforme aux exi-

gences du document de Bâle ne peut être respectée (d'autant que celles-ci ne seront connues qu'à la fin 2001 ou au début 2002). Il faut donc assouplir cette obligation pour pouvoir permettre l'utilisation effective en 2004 de la méthode IRB.

Nos observations sur les autres aspects du ratio McDonough rejoignent largement celles qui ont été exprimées par la FBF. Je ne les commenterai donc pas, mais je souhaiterais exprimer ce vœu qu'à l'occasion du débat ouvert sur les besoins en fonds propres des établissements spécialisés de crédit, une réflexion soit menée sur le statut exigé dans notre pays pour exercer certaines activités. J'évoquais précédemment la compétition dans un marché élargi à la dimension européenne, faut-il rappeler que le crédit-bail, l'affacturage, et même, l'émission de cartes privatives ne sont pas soumis dans un certain nombre de pays de l'Union aux mêmes contraintes qu'en France ? Dans le même ordre d'idées, nos membres so-

ciétés de caution sont de plus en plus soumises à la concurrence d'entreprises ayant le statut d'assureur et donc astreintes à un niveau de fonds propres ou réserves moins élevé.

Je parlais, Monsieur le Gouverneur, de défis pour les membres de l'ASF. Il y a souvent dans ce mot une notion sous-jacente de crainte ou de frilosité. Je puis vous dire qu'il n'en est rien pour nos établissements. Sur les sujets que j'ai évoqués, ils savent faire preuve d'ouverture et de dynamisme. L'avenir est rassurant quand on sait l'adapter aux mutations commerciales, technologiques ou réglementaires. C'est le mérite de la spécialisation d'avoir fait ses preuves dans ce domaine. Les établissements spécialisés - qu'ils soient filiales de grands groupes bancaires ou indépendants -, et à travers eux, l'ASF, entendent que leur originalité et leur spécificité soient reconnues et que leur place soit pleinement prise en compte dans l'organisation du système bancaire français. ■





Allocution de **Jean-Claude Trichet**

*Gouverneur
de la Banque
de France,
Président de
la Commission
bancaire*

Monsieur le président,

Je vous remercie de me donner une nouvelle fois la parole dans cette enceinte. La réunion de l'Assemblée générale de l'Association française des sociétés financières constitue toujours pour moi une excellente occasion d'échanger avec la profession quelques réflexions sur les grands thèmes de l'actualité bancaire et sur les évolutions de notre environnement financier et réglementaire.

Vous le savez, je suis très attentif à la place et au rôle qu'occupent les établissements que vous représentez au sein de notre paysage bancaire. Les établissements de crédit spécialisés - qui, je le souligne, constituent plus de la moi-

tié des établissements de crédit en France - ont plus que jamais leur place à côté des établissements à vocation générale. Les compétences spécifiques que vos maisons ont acquises et le savoir-faire qu'elles ont su développer au fil du temps contribuent au maintien d'une offre bancaire étoffée et diversifiée, indispensable à la vitalité de notre Place.

Permettez-moi, Monsieur le président, en premier lieu d'apporter brièvement quelques éclairages sur l'évolution récente de l'activité et des résultats du secteur bancaire français dans un contexte économique toujours porteur.

L'environnement économique favorable a permis au système bancaire d'enregistrer à nouveau de très bonnes performances

en 2000. En dépit du ralentissement aux Etats-Unis au second semestre, la croissance économique a été soutenue par une forte demande intérieure.

Cette conjoncture a profité à l'ensemble des lignes de métiers : la banque de détail a bénéficié d'une demande de crédits dynamique émanant au premier chef des entreprises. Au total, les encours de crédit à la clientèle ont augmenté de 10 % pour l'ensemble des établissements de crédit. La gestion d'actifs a également tiré profit du volume élevé des transactions sur les marchés financiers. Enfin, le dynamisme de ces derniers au 1er semestre 2000 a largement soutenu le métier de la banque d'investissement. Ces bons résultats permettent aux établissements de crédit français de figurer désormais en bonne place en Europe en matière de rentabilité et de profitabilité.

J'aurai l'occasion d'analyser plus complètement l'activité et les résultats de l'ensemble du système bancaire français lors de la présentation du rapport annuel pour 2000 de la Commission bancaire le 27 juin prochain.

Dans ce cadre, **l'activité des établissements spécialisés** apparaît satisfaisante en 2000 même si elle s'est inscrite en retrait par rapport à un exercice 1999 - il est vrai - exceptionnel. Nous avons relevé une forte activité de vos maisons en direction de la clientèle entreprises (crédit-bail notamment) puisque les encours ont crû de 7,6 % sur l'année. En revanche, l'activité de financement des particuliers a été plus contrastée. Les prêts à l'habitat ont vu leur encours diminuer de 4 % et les crédits de trésorerie de 1,3 %.

Au total, si vous me permettez encore quelques chiffres établis à partir d'un échantillon de près de 500 établissements spécialisés, le produit net bancaire des sociétés financières a progressé sensiblement (+ 12,4 %) grâce à la bonne tenue des concours à la clientèle. Néanmoins, les frais de structure ont affiché une croissance de 14% qui peut apparaître comme excessive alors que l'effort de provisionnement s'est une nouvelle fois réduit. Au total, le résultat net a augmenté de 10 % pour l'échantillon retenu, tout à fait représentatif de l'ensemble.

Il convient de s'interroger ensuite sur les moyens de préserver ces bons résultats dans un environnement éventuellement moins favorable. C'est le deuxième aspect sur lequel je souhaite m'attarder.

Au-delà des facteurs conjoncturels, la récurrence des résultats repose largement sur la capacité de la communauté bancaire à surveiller la qualité de ses risques et à mettre en place des dispositifs performants de pilotage de la rentabilité.

Les efforts doivent tout d'abord tendre vers une gestion du risque aussi efficiente et rigoureuse que possible. Certes, nous observons une amélioration de la qualité intrinsèque des risques de

A l'évidence, la gestion du risque doit désormais s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur une vision de moyen et long terme.

puis plusieurs exercices. Il faut toutefois demeurer prudent car la forte croissance du crédit depuis 1997 devrait se traduire mécaniquement par une augmentation du volume des créances douteuses et partant, du coût du risque. En outre, le financement de secteurs présentant une forte volatilité d'activité ou de prix doit être réalisé avec la plus grande vigilance, notamment pour ce qui est de la valeur des garanties et de la quotité de financement.

A l'évidence, la gestion du risque doit désormais s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur une vision de moyen et long terme. C'est à cette condition que le système bancaire limitera son exposition au cycle économique. Les réflexions actuelles développées entre la profession et les autorités sur la

mise en place d'un mécanisme de préprovisionnement - ou provisionnement dynamique - rejoignent cette problématique. C'est une préoccupation essentielle des autorités que de veiller au maintien de la stabilité financière en limitant les facteurs de volatilité.

Second facteur - étroitement lié au précédent - de nature à pérenniser les bons résultats : **la fixation d'une marge d'intermédiation et d'une tarification suffisamment rémunératrices.**

Le dynamisme des activités de crédit a, semble-t-il, permis au système bancaire d'enrayer la dégradation de la marge globale en répercutant la hausse des taux d'intérêt observée sur les marchés. Mais le mouvement d'érosion persiste dans plusieurs segments de l'activité. Au total, le niveau de la marge demeure trop faible pour assurer

une juste rémunération alors même que le ralentissement de la croissance pourrait se traduire par de nouvelles pressions concurrentielles.

Il ne peut s'agir ici de tarifier les crédits et services de manière inappropriée. Un juste équilibre doit nécessairement être trouvé entre les règles de bonne et saine gestion qui s'imposent naturellement à toute entreprise, le droit de la concurrence, la protection et la bonne information du consommateur. Je souscris d'ailleurs pleinement aux initiatives de l'ASF en la matière.

Vos maisons ont consenti les efforts nécessaires et su mettre en œuvre des procédures de sélection de la clientèle et de pilotage des risques à toutes les étapes de la vie du crédit (méthodes de scoring recouvrement, indicateurs de gestion). Dans ce cadre, la spécialisation est un atout puisque le contrôle ►

Allocution de Jean-Claude Trichet

Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire

► de gestion s'appuie sur une comptabilité par nature analytique. La bonne connaissance des coûts et leur prise en compte dans la tarification constituent aujourd'hui un point fort des établissements spécialisés.

Troisième élément devant être mentionné, **les évolutions prochaines du cadre prudentiel et réglementaire** qui auront des effets substantiels sur l'activité bancaire.

Les établissements de crédit évoluent dans un environnement désormais largement ouvert et internationalisé. Les autorités doivent adapter en permanence le cadre réglementaire et prudentiel afin d'accompagner ce mouvement et de mieux appréhender les risques tout en évitant les distorsions de concurrence. Cette question de la gestion des risques et du pilotage de

la rentabilité est cruciale à un moment où le marché des services bancaires et financiers est de plus en plus intégré. Elle s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la réforme du **ratio de solvabilité menée par le Comité de Bâle**. Je rappellerai brièvement que cette réforme a pour objectif principal de garantir une bonne adéquation entre les normes de fonds propres et le profil de risque de chaque établissement de crédit. La démarche adoptée vise à une approche du risque plus précise que le dispositif actuel et offre des possibilités diversifiées suivant le niveau de sophistication des banques. Comme vous le savez, ce dispositif repose sur trois piliers.

Le premier est constitué par une **exigence minimale en fonds propres** s'appuyant sur deux approches : une **approche « standard »** dans laquelle les pondérations applicables aux contreparties sont liées à la notation externe de ces dernières par des organismes spécialisés et une seconde, fondée sur la **notation interne des banques**. Cette dernière approche se subdivise elle-même en deux : une approche « fondation » et une approche

quente et plus complète par les établissements de crédit de données relatives à leur capital et à leurs différents risques. Cette préoccupation rejoint évidemment celle de la transparence financière.

La seconde période de consultation de la profession s'est achevée le 31 mai dernier. **La qualité et la pertinence des observations formulées** - vous avez mentionné plusieurs d'entre elles -

montre que les enjeux de la réforme et ses aspects pratiques ont bien été perçus. Plusieurs de ces observations méritent une attention particulière. Il convient certainement d'améliorer la prise en compte des activités retail. Il faut également mieux intégrer certaines techniques bancaires de réduction des risques. Nous avons fait des propositions en ce sens à Bâle

et à Bruxelles.

Il ne fait guère de doute que le nouvel accord exercera des effets structurants importants qui amélioreront sensiblement la gestion interne des risques. Les nouvelles règles n'entreront pas en vigueur avant 2004 mais il est impératif que tous les acteurs se préparent d'ores et déjà à cette échéance. J'indique au passage que des travaux se poursuivent en parallèle à Bruxelles, en vue d'un amendement des directives européennes, qui imposent le respect de telles règles à l'ensemble des établissements de la Communauté.

Enfin, au titre des défis que vous

Le nouvel accord de Bâle exercera des effets structurants importants.

« avancée » dans laquelle tous les paramètres sont déterminés à partir de mesures internes des risques.

Le deuxième pilier concerne le **processus de surveillance prudentielle de l'adéquation des fonds propres**. Il s'agit de garantir que les fonds propres d'une banque sont bien proportionnés à son profil de risque. Les superviseurs devront pouvoir imposer aux établissements présentant la situation la plus risquée des normes en capital plus élevées que le minimum.

Enfin, le troisième pilier concerne le **la discipline de marché**. Cet objectif devrait être atteint par la publication plus fré-

Allocution de **Jean-Claude Trichet**

Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire

avez cités, je m'arrêterai sur l'échéance fondamentale du passage à l'euro scriptural et fiduciaire en début d'année prochaine.

Les établissements de crédit ont un rôle central à jouer dans ce processus et l'appui qu'apporte votre Association à l'ensemble de ses adhérents dans ce dossier stratégique pour la place bancaire et financière doit être salué. Les **niveaux de sensibilisation et de mobilisation** sont encore très différents d'un acteur économique à

l'autre. Les grandes entreprises sont désormais bien préparées et ont pleinement mesuré l'impact stratégique du passage à l'euro. Elles sont d'ailleurs souvent très exigeantes vis-à-vis de leurs banquiers. Cette situation contraste parfois avec le comportement des petites entreprises et des particuliers.

Il revient donc aux institutions bancaires de gérer des situations très diverses dans un contexte concurrentiel lui-même stimulé par l'euro. C'est là un **enjeu technique et commercial ma-**

jeur pour vos maisons. Les bonnes conditions dans lesquelles s'est réalisé le passage à l'an 2000 ont montré que la communauté bancaire sait se mobiliser. La démarche active d'information et de sensibilisation de la clientèle doit être poursuivie. Soyez assuré que la Banque de France et la Commission bancaire vous apporteront leur soutien et demeureront très vigilantes sur l'état d'avancement de ce dossier.

Merci de m'avoir donné, à nouveau, l'occasion de m'exprimer devant vous. ■



L'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR DE L'ASF



présentée par *Yves Ullmo*
à l'occasion de l'Assemblée
générale du 19 juin

I. L'ACTIVITÉ PROPREMENT DITE

1. Les évolutions

L'année qui vient de s'écouler marque une forte augmentation des saisines concernant des adhérents : elles ont augmenté de 24 % et se chiffrent à 277⁽¹⁾. Parmi ces saisines concernant les adhérents, un certain nombre ne sont pas de la compétence du Médiateur. C'est par exemple le cas de toutes celles qui ont trait au réaménagement de dettes et au surendettement. Les saisines pour lesquelles le Médiateur est compétent sont donc au final au nombre de 211.

On peut également noter – et je pense qu'il faut s'en féliciter – que de plus en plus de saisines sont faites par l'intermédiaire d'assistantes sociales ou d'organisations de consommateurs, ce qui montre que la médiation est appréciée de ces spécialistes des questions sociales.

2. Les relations avec les correspondants

Les relations avec les correspondants, c'est-à-dire avec les services consommateurs des établissements, sont excellentes. Elles sont dans leur grande majorité rapides, notamment grâce à l'action téléphonique et écrite d'Alain

Daireaux, qui m'assiste. Nous organisons chaque année une réunion avec les correspondants pour examiner de façon informelle les problèmes qui se posent et éventuellement les améliorations possibles.

3. Résultats des saisines et avis donnés

Concernant le résultat des saisines, les années précédentes ont été globalement marquées par un partage égal entre les avis positifs et les avis négatifs. Cette année, nous avons deux tiers d'avis négatifs pour un tiers d'avis positifs pour le consommateur. Comme je l'explique chaque année, cette répartition est liée au fait qu'un très grand nombre de saisines touchent à des dispositions contractuelles. Or, sur ces dispositions, les établissements ont raison, ce qui conduit le Médiateur à prendre des positions négatives. Pour le reste, il s'agit essentiellement de questions d'équité.

J'ai rendu cette année quatre avis, c'est-à-dire nettement plus que les années précédentes, encore que j'essaie d'éviter de donner des avis formels. Deux portent sur des utilisations frauduleuses de cartes, un sur la garantie

perle d'emploi et un sur une inscription au FICP. Leurs résumés sont reproduits dans mon rapport.

II. L'ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS

1. Les tendances générales

Bien que cela ne relève pas de la compétence du Médiateur, je dirai quelques mots quant aux caractéristiques des dossiers sur lesquels j'ai eu à me prononcer. Ce que je dis là est relatif à l'activité du Médiateur, et n'est pas nécessairement représentatif d'évolutions générales de la profession.

J'ai tout d'abord noté cette année une croissance des réaménagements de dettes et des inscriptions dans les fichiers d'impayés, sinon, à proprement parler, des renvois à des commissions de surendettement. Ceci me laisse penser que des éléments de surendettement, peut-être paradoxalement liés à la bonne conjoncture, commencent à réapparaître. Un autre signe, qui est assez frappant, en est la réapparition des multi-emprunteurs, c'est-à-dire de personnes qui sont endettées et qui ont des difficultés de paiement auprès de plusieurs établissements. Dans cer-

(1) Le Médiateur a reçu aussi 90 dossiers ne concernant pas des adhérents : il les a orientés vers les interlocuteurs compétents.

tains cas un peu extrêmes, les personnes passent d'un mode d'emprunt à l'autre. J'imagine que vous en avez fait l'expérience. Je signale par ailleurs un nombre toujours important d'explications de décomptes.

Le maintien à un niveau élevé des litiges portant sur l'assurance liée au crédit est plus caractéristique. Je note simplement, sans développer ce point, que ces litiges trouvent très souvent leur origine dans une information ou une compréhension insuffisantes des assurés, des emprunteurs.

J'aborderai plus en détail trois éléments qui ont connu cette année un certain développement.

2. Trois évolutions majeures

a. Une augmentation des contestations de solidarité entre les co-emprunteurs

On constate tout d'abord une hausse des contestations de solidarité entre les co-emprunteurs. Cela pose un problème assez délicat, car même quand il y a accord devant le juge, l'accord entre les divorcés ou les séparés n'a pas de force juridique face au contrat qui lie les emprunteurs à l'établissement de crédit. Le Médiateur ne peut que rappeler ce principe, qui se traduit souvent par des situations extrêmement difficiles pour l'un des co-emprunteurs. Il s'agit en général, mais pas toujours, de la femme. Il m'apparaîtrait tout à fait souhaitable que l'établissement de crédit sorte de la stricte application du droit pour examiner de façon concrète la situation de la personne en difficulté afin de pouvoir éventuellement faire un geste. Cela suppose cependant de sortir de la stricte application du droit.

b. Une croissance des vols de cartes

Le vol de cartes est un second domaine qui a connu une croissance significative cette année.

On peut distinguer deux sortes de vols : certains sont visiblement dus à une

absence de précaution des porteurs de cartes et on peut d'ailleurs parfois se demander s'il ne s'agit pas de pratiques " intra-familiales " .

Les autres sont beaucoup plus préoccupants. Il s'agit de vols de cartes dans les grands magasins : des bandes organisées opérant à plusieurs endroits observent le code, en général à la sortie du magasin, au moment où le client paye et compose son code ; la carte est ensuite volée. Ces vols créent d'assez grandes difficultés, que vous pouvez assez facilement imaginer. Ce phénomène est devenu préoccupant. Il est lié ici à quelque chose de spécifique au grand commerce. Je pense néanmoins qu'il correspond à un problème plus général de sécurité des cartes de paiement.

c. Une augmentation des litiges portant sur le financement de prestations continues

Ce qu'on peut appeler, en termes techniques, le financement de prestations continues est un autre domaine de litige qui a connu une certaine croissance. Il concerne essentiellement des clubs de gymnastique, pour lesquels le contrat au départ, qui s'appuie sur un crédit, a une certaine durée, par exemple deux ans. Or le client peut rapidement se rendre compte que la gymnastique ne lui convient pas ou, ce qui est plus dommageable encore, l'établissement peut disparaître. Cela est à l'origine de difficultés non négligeables.

III. OBSERVATIONS PERSONNELLES

1. Le comportement des agents des établissements de crédit

Certains agents des établissements de crédit peuvent avoir un comportement critiquable. Le Médiateur ne peut rien faire pour y remédier. Ce problème s'est posé assez fréquemment, notamment dans les réponses aux demandes des emprunteurs, en particu-

lier les réponses téléphoniques. Les emprunteurs se plaignent souvent de l'absence de réponse ou de réponses un peu brutales ou méprisantes. Des problèmes de comportement se posent également dans le recouvrement : les organisations de consommateurs commencent à parler de pressions en la matière. Il s'agit de quelques incidents. J'en avais peu entendu parler au cours des années précédentes.

2. L'importance des prescripteurs

Ma seconde observation concerne l'importance des prescripteurs. J'ai l'impression de faire chaque année cette observation. Cette importance, me semble-t-il, devrait amener peut-être à une plus grande surveillance des prescripteurs par les établissements. Je ne parle pas ici des prescripteurs internes, mais des prescripteurs externes.

J'ai évoqué la sécurité des cartes de paiement dans les grands magasins ; j'aurais tendance à considérer, peut-être de façon un peu excessive, que l'établissement prêteur a une certaine responsabilité dans ses relations avec telle chaîne de grands magasins, pour que la sécurité y soit mieux assurée, même si cela ne relève pas juridiquement de sa responsabilité. J'ai également évoqué la prestation de services continus. Il y a en effet dans ce domaine des officines, des organismes, dont on peut, dès le départ, soupçonner une certaine fragilité. On constate aussi que dans quelques cas, même si cela est plus secondaire, des installateurs d'équipements ou de meubles sont de véritables escrocs.

Encore une fois, cela concerne des prescripteurs externes. Cela est à l'origine de litiges. Je pense que certains clients ont effectivement des raisons de se plaindre. Même si cela ne concerne pas directement l'établissement de crédit, l'image du crédit est susceptible d'en souffrir. ■

Composition du Conseil de l'ASF¹

Président :

Michel LECOMTE
Conseiller du Président de GE CAPITAL SNC

Vice-Président :

Michel AUSSAVY
Président-Directeur général de FACTOFrance HELLER

Trésorier :

Arnaud de MARCELLUS
Directeur général de CRESERFI

Délégué Général :

Jean-Claude Nasse

Membres :

Alain BENON
Président d'AUXICOMI

Jean BOUYSET
Président de CREDIT LOGEMENT

Jean-René BRUNON
Administrateur-Directeur général de BNP
PARIBAS LEASE Group

Didier CHAPPET
Président de l'UCB

Dominique CHARPENTIER
Président du Directoire d'EUROFACTOR

Paul CUENCA
Président de GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE

Jean-Noël DESTREMAU
Directeur général de 3 CIF CAISSE CENTR.
CREDIT IMM. de France

Philippe GAMBA
Président-Directeur général de la DIAC

Jean-François GAUTIER
Président-Directeur général de C.G.L.

Alain van GROENENDAEL
Président-Directeur général de FINAREF

Michel GUILLOIS
Président-Directeur général de COFIDIS

Jacques LEBHAR
Président-Directeur général d'ENTENIAL

François LEMASSON
Président de la CIE DE FINANCEMENT FONCIER

Marc MANGEZ
Président du Directoire de CETELEM

Alain MARTINEZ
Administrateur-Directeur général de CREDIPAR

Anthony ORSATELLI
Président du Directoire de CDC IXIS CAPITAL
MARKETS

Philippe PENCREC'H
Président de SLIBAIL

Michel PHILIPPIN
Administrateur-Directeur général de COFINOGA

Christian POIRIER
Co-Gérant de SOGEFINANCEMENT SNC

Jean-Pierre SIESSE
Président de NATEXIS BAIL

Patrick VALROFF
Président-Directeur général de SOFINCO

¹ Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 juin 2001 et du Conseil du 20 juin 2001

Commission de l'Affacturage¹

Président :

Alain LAJUGIE
Directeur général de COFACREDIT

Vice-Présidents :

Jean-Paul ROY
Président-Directeur général de C.G.A. -
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE

Claude THIERRY
Directeur général de FACTOREM ▶

Membres :

Michel AUSSAVY
Président-Directeur général de
FACTOFRANCE HELLER

Michel CAUFRIEZ
Président-Directeur général de
FORTIS COMMERCIAL FINANCE

Jean-François COLIN
Administrateur-Directeur général de BNP PARIBAS
FACTOR

Philippe GONTIER

Administrateur-Directeur général
de FIAT FACTORING S.A.

Jean LASSIGNARDIE

Gérant de GE CAPITAL FINANCE

Robert LEFEBVRE

Directeur général de TRANSFACT

Philippe ZAMARON

Vice-Président Directeur général d'EUROFACTOR

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 14 juin 2001

Commission du Crédit-Bail Immobilier¹

Président :

Gérard DRUHEN-CHARNAUX
Directeur général de SOGEBAIL

Vice-Président :

Jean-Marc DURAND
Directeur Général d'AUXICOMI

Membres titulaires :

Jean-Claude BOSSEZ
Président de BAIL INVESTISSEMENT

François BRABANDER
Administrateur de NATEXIS BAIL

Francis de CAZANOVE
Directeur général d'UCABAIL IMMOBILIER

Christian FONTAINE

Directeur général de BATICAL

Stéphane HALGAN

Président-Directeur général de CMCIC LEASE

Jean OLIVIÉ

Directeur général adjoint de NATIOBAIL

Dominique PRETESEILLE

Directeur général de SLIBAIL IMMOBILIER

Philippe ROSIO

Directeur général de DIL FRANCE SA

Patrice ROSSARD

Directeur général de CICOBAIL

André VOLOTER

Membre du Directoire d'ING LEASE FRANCE S.A.

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 12 juin 2001

Commission du Financement de l'Équipement des Particuliers¹

Président :

François MIGRAINE
Directeur général de COFIDIS

Vices-Présidents :

Dominique PEREGO
Secrétaire général de COFINOGA

Eric SPIELREIN
Administrateur-Secrétaire général de la DIAC

Membres titulaires :

Robert DELBOS
Directeur général adjoint de la Banque
PETROFIGAZ

Bernard DELOUVRIÉ
Directeur général de C.G.L.

Michel DRAPIER
Directeur Crédit de FINAREF ▶

► **Serge EXPERT**
Directeur Marketing et Développement
de CREDIPAR

Gilles HAINEAUX
Directeur général de la SOCRAM

Vincent JULITA
Directeur général adjoint de FINALION

Philippe MECHANICK
Directeur administratif et financier
de CAPITAL ONE

François MIQUEU
Co-Gérant de GE CAPITAL BANK

Guiral de RAFFIN
Directeur central de SOFINCO

Jean-François REYNAUD
Membre du Comité de Direction Générale de
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Gérard TOUATI
Directeur général adjoint de FRANFINANCE

Jean-François TRUSSANT
Directeur des Relations Institutionnelles et
Directeur financier de CETELEM

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 12 juin 2001

Commission du Financement Immobilier¹

Président d'honneur² :
Didier BROWNE

Président (par intérim) :
Didier BROWNE

Membres titulaires :
Daniel BINDER
Direction du Pôle Particuliers d'ENTENIAL

Didier CHAPPET
Président de l'UCB

Jean-Marie GAMBRELLE
Directeur des Etudes Stratégiques
de la CHAMBRE SYNDICALE DES SACI

François KLIBER
Directeur général de GE CAPITAL BANK-BSI

Alain MARCEL
Président du Directoire de la BANQUE
WOOLWICH

Henry RAYMOND
Directeur général de la C.R.H.

Jean-Yves SENANT
Directeur général de la SACI SOCRIF

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 13 juin 2001
² Elu président d'honneur par la Commission à l'issue de la réunion plénière du 13 juin

Commission du Financement Locatif de l'Équipement des Entreprises¹

Président :
Jean OLIVIÉ
Directeur général adjoint de BNP PARIBAS
LEASE GROUP

Vice-Président :
Jean-Pierre CAUCHOIS
Directeur général adjoint de FRANFINANCE

Membres titulaires :
Stéphane BELLIARD
Directeur général de FORTIS LEASE France

Philippe CHEDANE
Directeur général de SODELEM

Paul CUENCA
Président de GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE ►

Henri DOUMERC

Directeur général de BAIL BANQUE POPULAIRE

Gilles LAMBERT

Administrateur-Directeur général d'UNIMAT

Alain LE LOUARN

Président du Directoire d'ING LEASE FRANCE S.A.

Guy LOCKHART

Directeur du développement et du Marketing chez LOXXIABAIL-SLIBAIL

Michèle MAYLIÉ

Secrétaire général chez GROUPE LOXXIA SLIBAIL

Eric SPIELREIN

Administrateur-Secrétaire général à la DIAC

Thierry WILLIEME

Président d'IBM FRANCE FINANCEMENT

Membres suppléants :**Philippe HAUGUEL**

Directeur général de PROCREDIT-PROBAIL

Henri de VILLELE

Directeur général de CAPITOLE FINANCE

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 7 juin 2001

Commission des Maisons de Titres et autres Prestataires de Services d'investissement¹

Président :**Bernard STOCKER**

Président du Directoire de VEGA FINANCE

Vice-Présidents :**Gérard BOURRET**

Administrateur-Directeur général d'O.F.I.V.A.L.M.O.

Didier GENET

Président du Directoire de CYRIL FINANCE

Christian Yves HODARA

Secrétaire général de MERRILL LYNCH
CAPITAL MARKETS FRANCE

Membres :**Catherine BREAL**

Secrétaire général de SGAM

Philippe de CHOLET

Vice-Président Directeur général de CHOLET
DUPONT GESTION S.A.

Olivier GOIRAND

Administrateur-Directeur général de FINANCIERE
D'UZES

Gérard KANENGIESER

Président du Directoire de CREDIT SUISSE ASSET
MANAGEMENT

François de LA BAUME

Président du Directoire de FINANCIERE ATLAS

Rémi LESERVOISIER

Secrétaire général d'INVESCO FRANCE S.A.

Philippe MAURY

Membre du Directoire de FORTIS
INVESTMENT FINANCE

Emmanuel PERRIN

Président d'EURO MIDCAPS SECURITIES

Alain PREVOT

Membre du Directoire de CDC MARCHES

Jean-Pierre QUATRHOMME

Membre du Directoire de W FINANCE

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 7 juin 2001

Commission des Sociétés de Caution¹

Président :

Arnaud de MARCELLUS
Directeur général de CRESERFI -
CREDIT ET SERVICES FINANCIERS

Vice-Présidents :

Michel COTTET
Directeur général de SIAGI -
SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Christian MELCION
Directeur général de SOCAMAB - SCM
DES ADMINISTRATEURS DE BIENS
ET AGENTS IMMOBILIERS

Membres titulaires :

Jean-Paul CADAYS
Directeur général d'INTERFIMO

Philippe CHARPY
Secrétaire général de C.G.I. - F.F.B.
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

Martial DURAN
Administrateur-Directeur général
de L'ETOILE COMMERCIALE

Pierre GUY

Président de CAUMUPROTEOL -
CAUTION MUTUELLE DES NEGOCIANTS EN GRAINES
OLEAGINEUSES ET PROTEAGINEUSES

Gilles LAPEYRE

Administrateur-Directeur général de
CREDIT LOGEMENT

Gérard LUNEL

Directeur général de SOGECCEF - SOCIÉTÉ DE
GARANTIE ET D'ÉTUDES DES CRÉDITS DES CAISSES
D'ÉPARGNE DE FRANCE

Jacques RICO

Directeur général de CM-CIF - CAUTION MUTUELLE
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Philippe SIMON

Président de la CAISSE DE GARANTIE
DE L'IMMOBILIER F.N.A.I.M.

René TROIN

Président de SOCAF - SCM DES PROFESSIONS
IMMOBILIERES ET FONCIERES

Membre suppléant :

Christian FROMENT
Directeur de SOGAL-SOCAMUEL

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 13 juin 2001

Commission des Sofergie¹

Président :

Pierre ALBANESE
Directeur général de NATIOENERGIE

Vice-Président :

Yves CORRIOL
Directeur général de ENERBAIL

Membres titulaires :

Christine DELAMARRE
Directeur général d'UNIFERGIE

Henri DOUMERC

Directeur général d'ENERGECO

Jacques LEFRANC

Directeur général de DEXIA FLOBAIL

Bruno MAGNES

Directeur général de GENECAL

Dominique PRETESEILLE

Administrateur-Directeur général
de SLIBAIL ENERGIE

¹ Composition de la Commission à l'issue de la réunion plénière du 6 juin 2001

Statistiques de Leaseurope

Country	Global leasing market figures - 2000				Equipment leased		Progression %	Real Estate leased		Progression %
	Mio EURO		Progression %	% Penetration of global investment on total leasing volume	Mio EURO			Mio EURO		
	2000	1999			2000	1999		2000	1999	
United Kingdom	39 255	35 422	10,82	14,44	38 948	35 025	11,20	307	397	-22,67
Germany	38 200	37 659	1,44	8,75	31 400	31 059	1,10	6 800	6 600	3,03
Italy	26 742	21 879	22,23	11,68	17 137	14 117	21,39	9 605	7 762	23,74
France	24 856	22 602	9,97	9,04	19 691	17 918	9,90	5 165	4 684	10,27
Spain	8 489	8 049	5,47	5,41	7 102	6 809	4,30	1 387	1 240	11,85
Sweden	5 116	3 430	49,15	11,63	4 891	3 205	52,61	225	225	-98,67
Autriche	4 530	3 867	17,15	10,12	3 313	2 920	13,46	1 217	947	28,51
Switzerland	4 405	3 657	20,45	15,87	4 329	3 657	18,38	76	0	-
Portugal	3 797	3 457	9,84	13,33	2 874	2 642	8,78	923	815	13,25
Netherlands	3 583	3 772	-5,01	5,23	3 215	3 259	-1,35	368	513	-28,27
Belgium	3 081	2 834	8,72	9,81	2 729	2 537	7,57	352	297	18,52
Denmark	2 914	2 172	34,16	7,77	2 366	1 779	33,00	548	393	39,44
Czech. Rep.	2 497	2 180	14,54	18,51	2 374	2 027	17,12	123	153	-19,61
Poland	2 050	2 162	-5,18	5,11	1 770	1 764	0,34	280	398	- 29,65
Ireland	1 842	1 672	10,17	21,92	1 842	1 672	10,17	0	0	-
Turkey	1 834	975	88,10	5,04	1 763	901	95,67	71	74	-4,05
Norway	1 785	1 489	19,88	5,33	1 715	1 437	19,35	70	52	34,62
Hungary	1 334	1 217	9,61	10,02	1 221	1 164	4,90	113	53	113,21
Finland	742	654	13,46	2,95	707	592	19,43	35	62	-43,55
Slovakia	553	390	41,79	3,29	552	389	41,90	1	1	-0
Morocco	460	340	35,29		399	302	32,12	61	38	60,53
Estonia	384	209	83,73	41,65	296	167	77,25	88	42	109,52
TOTAL	178 449	160 088	11,47		150 634	135 342	11,30	27 815	24 746	12,40

La croissance du marché européen du leasing s'est poursuivie en 2000, bien qu'à un rythme moindre qu'en 1999 (+11,5% en 2000 contre 14,1% en 1999). Le volume total des engagements nouveaux a presque atteint les 178,5 milliards d'euros.

On relève également que la croissance du crédit-bail mobilier (+11,3%) a été légèrement plus faible que celle du crédit-bail immobilier (+12,4%), ce dernier ne représentant que 15,5% du marché total du leasing.

Le taux de pénétration moyen du leasing (en pourcentage de l'investissement total) dans les pays membres de Leaseurope est de près de 10%.

Les quatre premiers pays (Grande Bretagne, Allemagne Italie et France) connaissent des évolutions contrastées. La croissance globale est de +2,5% en Grande Bretagne, +1,44% en Allemagne contre +9,97% en France et +22,23% en Italie. A noter que cette dernière connaît la plus forte production en crédit-bail immobilier, avec un total de 9,6 milliards d'euros.

EN ORGANISANT LA RÉUNION DU 11 JUILLET À LAQUELLE L'ASF ÉTAIT INVITÉE

Le Comité de Bâle poursuit son

Parallèlement au dépouillement des contributions écrites sur la deuxième version du projet de nouvel Accord (voir encadré), William J. McDonough a invité à une réunion d'échanges de vues onze organisations représentatives d'établissements de crédit de petite ou moyenne taille, le 11 juillet, au siège de la BRI et du Comité. L'ASF avait bien entendu accepté avec intérêt cette occasion d'évaluer le ressenti des autres pays et de présenter oralement les principales préoccupations déjà adressées par écrit.

Placée sous la présidence de William J. McDonough, assisté de Danièle Nouy, Secrétaire général du Comité, la réunion rassemblait 23 professionnels et une trentaine de représentants des 13 autorités bancaires nationales membres du Comité, ainsi que deux représentants de la Commission européenne et un représentant de la BCE.

La volonté de concertation a été manifeste dès les premières minutes puisque le Président a réduit au strict minimum les préliminaires pour ouvrir immédiatement le dialogue. Celui-ci s'est rapidement engagé avec des réponses circonstanciées tant de William J. McDonough que de Claes Norgren, Président de la Capital Task Force qui est au centre de la réflexion sur l'adé-

quation des fonds propres, de Danièle Nouy et des représentants des autorités nationales. Pour résumer une réunion informelle de trois heures, on en retiendra une confirmation et quelques indications utiles, sachant que rien ne peut être acté comme définitif puisque les réflexions du Comité sont en cours.

Une confirmation : l'hétérogénéité des systèmes bancaires

La synthèse des contributions des 11 organisations montrait des convergences certaines tenant à la taille des établissements représentés: complexité du futur dispositif, souci de préserver le tissu de PME en ajustant mieux les exigences de fonds propres requis pour les financer, aménagements de la méthode standard comme de la notation interne (notamment « fondation »), meilleure prise en compte de la sécurité des risques « retail » et des garanties, précisions sur le risque opérationnel et minoration de son impact, etc. Ces observations furent reprises et précisées par les intervenants. Cependant, une nette distinction est apparue entre l'Europe et le reste du monde.

Aux Etats-Unis, les 10 000 banques « communautaires » de moins d'un milliard d'encours ne sont pas en concurrence avec les 120 grandes banques américaines de dimension internationale. Leur situation au regard de l'application du futur ratio McDonough nécessite sans doute une approche particulière. Au Japon, la situation



Siège de la BRI et du Comité de Bâle, la "Tour de Basel" est un lieu où on se parle pour se comprendre, à l'opposé de son antique paronyme



Jean-Claude Nasse, Délégué général de l'ASF (ici à l'Assemblée Générale) a rappelé devant le Comité de Bâle la position des établissements de crédit spécialisés français

LES ORGANISATIONS PRÉSENTES

- Association Française des Sociétés Financières (ASF)
- Bundesverband der Deutschen Volksbanken und Raiffeisenbanken (Berlin)
- Confederacion Española de Cajas de Ahorros (Madrid)
- Deutscher Sparkassen-und Giroverband (Berlin)
- European Association of Cooperative Banks (Bruxelles)
- European Savings Banks Group (Bruxelles)
- Federkasse (Rome)
- Independent Community Bankers of America (Washington)
- The National Association of Shinkin Banks (Tokyo)
- Union Nacional de Cooperativas de Credito (Madrid)
- World Council of Credit Unions (Madison)

dialogue avec les professionnels

actuelle du système bancaire rendra indispensable une adaptation.

Le paysage bancaire européen est contrasté. Dans la plupart des pays, les banques coopératives ou mutualistes sont nombreuses et souvent de petite taille, au contraire de ce qu'on voit en France. Cela explique leur présence à Bâle le 11 juillet. La France présente la particularité supplémentaire d'avoir un large secteur d'établissements spécialisés qui sont à la fois assujettis aux mêmes contraintes que les banques généralistes. Ce n'est pas le cas ailleurs, où ce secteur n'est ni si développé, ni si réglementé. Dans son intervention, Jean-Claude Nasse rappela cette spécificité française et insista notamment sur le nécessaire allègement de la pondération des opérations de « retail » et la prise en compte des garanties physiques et de la sûreté renforcée que donne au financeur la propriété du bien financé. Confirmation lui fut aussi donnée de l'hostilité du Comité à l'adoption de la « fair value » dans la comptabilité bancaire.

En dépit de ces contrastes, les établissements de crédit européens sont dans un marché unique où la concurrence doit s'exercer sur des bases unifiées et la future directive de Bruxelles qui reprendra le nouvel Accord de Bâle s'appliquera à tous les in-

tervenants, quelle que soit leur taille et quel que soit le périmètre que le législateur national a voulu donner à la notion d'établissement de crédit. Dès lors, même si on peut s'attendre à voir les autorités bancaires locales dotées d'une certaine latitude dans l'application des nouvelles normes, la cohésion nécessaire du marché européen devrait la réduire notablement par rapport à leurs consœurs du reste du monde.

Quelques indications utiles

- Première indication importante : le Comité souhaite mettre en place un ratio qui soit sensible aux risques, mais qui soit aussi compréhensible et aisément gérable par les assujettis. Pour ce faire, il adopte une démarche résolument pragmatique. C'est ainsi que la mise au point de la méthode « IRB » (notation interne) sera finalisée à partir des données statistiques qu'attend encore le Secrétariat. On ajustera ensuite la méthode standard.

- Deuxième indication : l'objectif n'est pas d'accroître la charge en fonds propres. La méthode standard devrait conduire globalement à un maintien du ratio de 8%, la notation interne devant permettre de diminuer cette exigence, en méthode fondation et, a fortiori, en méthode avancée.

- Troisième indication : l'incidence de la

charge du risque opérationnel devrait être nettement inférieure à celle qui était envisagée dans la version 2, et elle est comprise dans les 8%.

- Quatrième indication : les obligations d'information induites par le « pilier 3 » pourraient être allégées pour les plus petits établissements.

Enfin, sur le plan du calendrier, on peut s'attendre à recevoir des premiers documents du Comité en septembre, sachant que la troisième version du projet d'Accord sera mis en concertation au début de 2002. Elle devrait être beaucoup plus synthétique que les précédentes. Au total, une réunion très enrichissante tant par les informations échangées que par la qualité des relations. Le dîner de clôture au Château Binningen était à l'image de la convivialité dont toute cette rencontre fut empreinte. ■

Les travaux de Bâle sur la banque électronique

A l'occasion de la réunion du 11 juillet, Jerry Hawke, de l'Office of the Comptroller of the Currency américain, qui anime un groupe de réflexion sur la banque électronique pour le Comité de Bâle, a donné quelques informations sur l'état de ses travaux. Il a tout d'abord précisé qu'il ne s'agit pas de réglementer, mais de cerner les problèmes et de fournir quelques orientations. Désormais, on peut consulter sur le site de la BRI un ensemble de 14 principes de gestion des risques spécifiques à la banque électronique (www.bis.org: rubrique Committee Publications : Risk management principles of electronic banking, mai 2001). D'autres documents sont en cours d'élaboration. Ils visent à harmoniser la perception que les autorités nationales peuvent avoir de la gestion des relations transfrontalières avec, une fois de plus, le débat sur l'application de la loi du pays d'origine versus loi du pays d'accueil qui occupe depuis plusieurs années les milieux bruxellois. Pour avancer dans ses travaux, J. Hawke organise des forums sectoriels sur les technologies avec par exemple des fabricants et des utilisateurs. Des groupes de contacts sont organisés entre la BRI et la Banque européenne et l'OICV. Répondant à une question, J. Hawke précisa que le Comité n'a pas estimé utile, quant à présent, d'entreprendre des travaux sur la monnaie électronique car son développement encore modeste ne le justifie pas.

Principes de base du contrôle bancaire

L'un des objectifs majeurs du Comité de Bâle est d'améliorer le contrôle bancaire dans le monde. Danièle Nouy, Secrétaire général du Comité, rappela brièvement les étapes de la démarche entreprise en ce sens. Après une première phase « d'auto-évaluation » de l'application des 25 Core Principles, qui se révéla décevante par la grande diversité des conceptions d'un bon contrôle bancaire à travers la planète, une méthodologie fut arrêtée en 1999 qui permit une harmonisation du concept de qualité d'un système bancaire. La réflexion se porte maintenant sur une éventuelle communication des évaluations effectuées : à l'intérêt d'un benchmarking par l'exemplarité s'opposent les risques de distorsions qui pourraient en naître pour certains pays (naturellement les pays développés ne sont pas concernés par ce type de risques).

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Projet de loi MURCEF

Plusieurs dispositions nouvelles visant directement l'activité des établissements de crédit ont été introduites dans le projet de loi, réexaminé par l'Assemblée Nationale le 28 juin dernier : la modification du délai de forclusion, l'inscription de la mention « carte de crédit » sur les cartes auxquelles sont attachées des ouvertures de crédit.

Le Sénat examinera le projet en nouvelle lecture à la rentrée parlementaire.

Révision de la directive 87/102/CEE sur le crédit à la consommation

La Commission européenne a lancé une vaste consultation (auprès des professionnels, des consommateurs et des gouvernements). Parmi ses propositions, on trouve notamment, l'extension de la définition du « consommateur » aux associations de personnes physiques et aux personnes physiques entamant une activité commerciale, le renforcement des moyens d'information des prêteurs,

des emprunteurs et des garants, l'harmonisation de l'assiette du TAEG, l'introduction d'une responsabilité solidaire entre le prêteur et le fournisseur.

L'ASF a fait part de ses observations tant directement que par l'intermédiaire d'Eurofinas.

Fraudes et adresses de domiciliation

Les établissements sont de plus en plus confrontés à un type particulier de fraude et d'escroquerie qui repose, entre autres, sur le recours aux adresses de domiciliation. Il ressort des travaux d'un groupe de travail que les établissements se heurtent essentiellement à un manque d'informations leur permettant de vérifier l'existence ou non des sociétés domiciliées. Une réflexion est en cours.

Le groupe de travail "consommateurs ASF"

Médiateur

La rencontre du 8 juin dernier avec les organisations de consommateurs a été l'occasion d'aborder le renouvellement du mandat du Médiateur. Les associations se sont félicitées de l'action et du travail de cette instance indépendante et ont

donné leur accord à la reconduction de M. Ullmo dans ces fonctions.

Euro-Conversion-Confiance

En réponse aux demandes des organisations de consommateurs, il a été décidé d'apporter diverses précisions. Il s'agit :

- de faire référence, dans l'engagement, aux observatoires départementaux de l'euro, leur liste devant être tenue à disposition de la clientèle par le biais du site Internet de l'ASF par exemple ;
- d'un engagement relatif à la formation du personnel au passage à l'euro ;
- d'un engagement relatif à la mesure de l'impact de l'engagement «Euro-Conversion-Confiance» auprès de la clientèle.

Cette décision a été avalisée par le Conseil de l'ASF lors de sa réunion du 20 juin.

Financement des entreprises

Subventions d'équipement : rencontre avec la DRIRE Nord-Pas-de-Calais

Ce premier contact avec la DRIRE, le 3 juillet, a permis un échange fructueux au cours duquel les représentants de la

Commission FLEE ont pu apprécier les préoccupations des donneurs d'aides et les difficultés pratiques qu'ils rencontrent parfois avec les financements par voie de crédit-bail. La profession va maintenant réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de répondre aux souhaits formulés par la DRIRE.

SOFERGIE

Dans le cadre de la participation de l'ASF au salon Pollutec organisé les 4, 5, 6 et 7 décembre prochain à Paris-Nord Villepinte, la Commission a décidé de réunir autour d'une table ronde des représentants des SOFERGIE, mais aussi de l'ADEME et du FOGIME. Les thèmes abordés concerneront les nouvelles modalités financières de la maîtrise de l'énergie. En vue de cette manifestation, la Commission met au point une nouvelle plaquette de présentation des SOFERGIE.

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

La Commission et la réunion plénière de la Section se sont tenues le 14 juin.

Actualité juridique

La loi relative aux nouvelles réglementations économiques (NRE)

Ce texte, publié au JO le 16 mai 2001, arrête notamment le principe selon lequel, sauf stipulations contraires, le délai de paiement est fixé au trentième jour suivant la réalisation de la prestation ou la réception des marchandises. Il indique en outre que la facture doit mentionner le « taux

d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ». Le recouvrement des intérêts de retard va introduire des difficultés pratiques liées aux probables contestations, mais aussi des problèmes fiscaux : on ne peut en effet exclure que l'administration prenne en compte, dans l'assiette de l'impôt sur les sociétés, les intérêts de retard quand bien même ils n'auraient pas été recouverts.

Projet de loi sur les Mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (Murcef)

L'article 6 de ce texte pose le principe de l'interdiction des ventes liées dans les opérations de banque. Conformément à une note que l'ASF avait adressée à la Direction du Trésor, la version du texte présentée par le gouvernement et votée par l'Assemblée Nationale écarte cette disposition lorsque les produits ou prestations de services inclus dans l'offre groupée sont « indissociables ». Cette dérogation vise notamment les garanties et assurances liées à des prêts.

Communication : article pour Valeurs Actuelles

L'hebdomadaire publiera au mois de septembre, en édition nationale, un dossier spécial « Affacturation » dans lequel sera inséré un article d'ordre général, sous forme d'interview de M. Lajugie, Président de la Commission affacturation de l'ASF, présentant la profession.

Cautions

La réunion plénière de la Section s'est tenue le 13 juin.

Instances en cours

Me Rachez a pris en charge les dossiers CEMA, CORSA FINANCE et Mutualité Fonction Publique et a proposé un certain nombre de préconisations sur les suites à apporter aux procédures en cours.

Fonds de garantie des cautions

Les sociétés de caution s'interrogent sur les modalités de calcul de la cotisation au fonds de garantie des cautions consécutive au sinistre Mutua Equipement. Elles sont dans l'attente de précisions sur la question de la part des Autorités de tutelle.

Services d'investissement

La réunion plénière de la Section s'est tenue le 7 juin.

Travaux du FESCO sur l'harmonisation des règles de bonne conduite en matière de protection de l'investisseur

La profession poursuit sa réflexion. Une réunion a eu lieu au CMF le 20 juin sur la classification des investisseurs et, plus précisément, sur la détermination des investisseurs professionnels et des règles qui leur sont applicables.

COB

Travaux sur la réforme du visa

Une réunion regroupant les membres des trois groupes de travail en charge de ces dossiers s'est tenue le 19 juin afin d'examiner les propositions d'ensemble formulées par la COB. Elles ont donné lieu ►

Relevé dans les ordres du jour

- ▶ à un abondant échange de vues, en particulier sur la scission du prospectus d'introduction en une note d'information et un document de base et sur le caractère public de ce dernier après son enregistrement par la COB.

Rencontre avec M. Delion

Le Bureau de la Commission a rencontré le 29 juin M. Delion, Chef du service de la gestion et de l'épargne, et plusieurs de ses collaborateurs. Ont notamment été abordées les questions de l'homogénéisation et de la diffusion des positions de la COB, du délai de traitement des demandes de passeports européens, de la transparence des frais de gestion, de la réduction de la redevance COB et diverses dispositions relatives aux OPCVM.

Commission des Banques d'investissement et des Marchés (FBF)

Elle s'est réunie le 20 juin 2001 et a notamment examiné les propositions de modification du PEA, et en particulier la possibilité de l'étendre aux valeurs de l'Union européenne, le projet d'instruction de la Commission bancaire relatif au recensement des ordres SRD et des cré-

aits affectés à l'acquisition d'instruments financiers (cf. infra), l'actualité européenne et la réforme du règlement 97-02 du CRBF sur le contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Nouveau modèle de marché d'Euronext

M. Marc Outin, Responsable des relations avec les actionnaires individuels d'Euronext Paris, a fait le 28 juin une présentation du nouveau modèle de marché. Il est revenu sur l'aménagement des horaires de cotation et l'instauration de « l'anonymat de pré et post marché ». Il a d'autre part décrit les évolutions intervenues en matière de classification des ordres et de mécanismes de réservation et de validité.

Une note sur le sujet est disponible sur demande à l'ASF.

Europe : derniers développements concernant les directives européennes

Deux projets de directive, relatifs aux abus de marché (opérations d'initiés et manipulations de marché) et au prospectus

à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières aux négociations, ont été adoptés le 30 mai. L'ASF suit avec attention l'évolution de ces textes.

Compte rendu du Comité des utilisateurs d'Euroclear Paris du 29 mai 2001

Le Comité a fait le point sur les travaux des projets « code ISIN » et « transfert de propriété ». Il a par ailleurs poursuivi sa réflexion sur la question des titres au porteur identifiable (TPI) et examiné la convention de positions espèces RGV régissant les relations existant entre la Banque de France et les participants compensateurs RGV. Enfin, Euroclear France et Clearnet ont présenté le modèle Euroclear de règlement / livraison des transactions négociées sur la plateforme d'Euronext et compensées par Clearnet.

Projet d'instruction de la Commission bancaire relatif au recensement des ordres SRD et des crédits affectés à l'acquisition d'instruments financiers

La Commission veut mettre en place un nouvel état BAFI, mod 4035, qui serait remis trimestriellement par tous les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. A l'occasion de la réunion de place sur la question qui a eu lieu le 18 juin 2001, il a été suggéré de recueillir des données chiffrées sur ces opérations afin d'en apprécier l'importance. Une enquête en ce sens a été diligentée auprès des membres de la Section.

Carnet

Frédéric Bompaire, Président du Directoire d'OFIVM, Directeur général adjoint d'OFIVALMO, vient d'être admis comme auditeur à la 54^{ème} session de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) qui se déroulera de septembre 2001 à juin 2002. L'ASF lui adresse ses félicitations et se réjouit que le secteur des établissements spécialisés soit représenté dans cette prestigieuse enceinte (voir notre circulaire du 19 octobre 2000).

REMUNERATIONS MINIMALES GARANTIES, PRIME D'ANCIENNETE

L'ASF conclut un accord avec la CFDT, la CGT-FO et le SNB-CFE-CGC

Après plusieurs mois de négociations, un accord paritaire a pu être signé, ce 17 juillet, entre l'ASF et trois organisations syndicales, la CFDT, la CGT-FO et le SNB-CFE-CGC, sur les rémunérations minimales garanties et la prime d'ancienneté. C'est le premier accord de ce type depuis celui du 30 décembre 1994 qui avait donné lieu à contestation devant les tribunaux et n'a pu être rétroactivement mis en œuvre qu'à compter de mars dernier.

L'accord du 17 juillet est le résultat d'une concertation qui a conduit la délégation de l'ASF à accepter une sensible revalorisation des rémunérations minimales garanties (le minimum annuel du premier coefficient est porté à 94 500 F) tandis que les organisations syndicales signataires acceptaient, en contrepartie, un aménagement du mode de calcul de la prime d'ancienneté (à compter du 1er septembre, 0,75% par année de présence après trois ans contre 1% jusqu'à présent; exclusion des coefficients cadres 850 et cadres supérieurs 900). Il est applicable à compter du 1er septembre 2001.

L'ASF comptait au 2 juillet 2001, 550 adhérents

	MEMBRES ¹	MEMBRES CORRESPONDANTS
Affacturage	24	2
Crédit-bail immobilier	81	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	73	1
Financement de l'équipement des particuliers	72	12
Financement immobilier	29	31
<i>(dont Crédit Immobilier de France)</i>	-	<i>(28)</i>
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement	101	-
<i>(dont entreprises d'investissement)</i>	<i>(56)</i>	-
Sociétés de caution	44	-
Sociétés de crédit foncier	2	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	14	-
Sofergie	16	-
Activités diverses	39	4
TOTAL²	500	50

^{1/} Membres de droit et membres affiliés

^{2/} Les adhérents sont décomptés au titre de leur section principale

Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 31 mai 2001)

Les nouveaux membres

MEMBRE DE DROIT

FIMIPAR

Société financière agréée en vue de réaliser, auprès de la clientèle de la COFACE, des opérations :

- de rachat de créances commerciales,
- de caution et de garantie aux profit d'entreprises françaises et étrangères,
- de crédits à court, moyen et long terme au profit de sociétés du groupe COFACE.

Président : **François MEUNIER**

MEMBRE AFFILIÉ

ENSKILDA SECURITIES SA

Entreprise d'investissement, filiale du groupe suédois SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN, habilitée à fournir les services d'investissement : réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, exécution d'ordres pour le compte de tiers, négociation pour compte propre.

Directeur général : **Vincent HAMEL**

Directeur financier : **Jean-Luc MARTEAU**

Financement de l'équipement

Mark BAUER : Président du **CREDIT COMMERCIAL DE NOUMEA**

Jean-Christophe COQUET : Dirigeant de **DAIMLERCHRYSLER CAPITAL SERVICES (DEBIS) FRANCE S.A.**

François PINCHON : Président de **MENAFINANCE**

Marie-Isabelle ROCCA : Dirigeant de **DINERS CLUB FRANCE**

Ute SENGLÉ : Dirigeant de **DAIMLER-CHRYSLER CAPITAL SERVICES (DEBIS) FRANCE S.A.**

Dieter STRASS : Président de **DAIMLER-CHRYSLER CAPITAL SERVICES (DEBIS) FRANCE S.A.**

Gilles THERRY : Directeur général du **CREDIT COMMERCIAL DE NOUMEA**

Services financiers

Ariane BOLENSKY : Président de **SOFARIS Régions**

Pierre REMOUILLE : Président du Directoire de **KLELINE**

Christian SAUTTER : Président de **FRANCE ACTIVE GARANTIE FAG S.A.**

Sommaire

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

P. 1 *L'action professionnelle, allocution de Michel Lecomte devant l'Assemblée générale du 19 juin*

P. 3 à 5 *Michel Lecomte accueille le Gouverneur*

P. 6 à 9 *Allocution de Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France, Président de la Commission bancaire*

P. 10, 11 *L'activité du Médiateur de l'ASF*

P. 12 à 16 *Le Conseil et les Commissions de section*

ACTUALITÉ

P. 17 *Statistiques de Leaseurope*

P. 18, 19 *Le Comité de Bâle poursuit son dialogue avec les professionnels*

VIE DE L'ASF

P. 20 à 22 *Relevé dans les ordres du jour*

P. 23 *L'ASF conclut un accord avec la CFDT, la CGT-FO et le SNB-CFE-CGC - Les adhérents*

P. 24 *Les nouveaux membres - Les nouveaux dirigeants*

La Lettre de l'ASF n° 90 est tirée à 3 500 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : Michel Lecomte, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 01.53.61.28.15 - Impression : Chirat - 42540 Saint-Just-la-Pendue

Photographies : M. Fleury - Tél. : 01 45 23 05 05

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet - Isabelle Bouvet - Laurent Chuyche - Françoise Cossin Dubois - Grégoire Phélip - Cyril Robin